

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

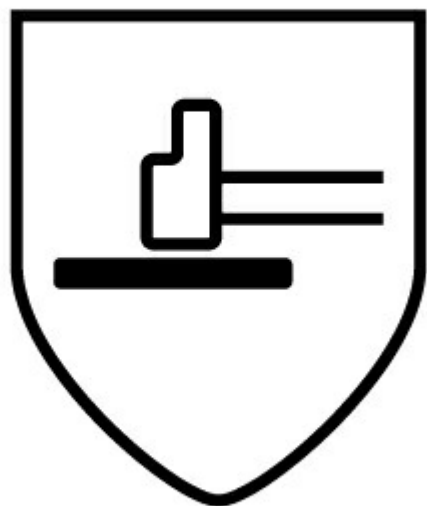
déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 87-118

Applicable à compter du : [2024/07/25]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016



3111A

□

AKLNPT

EN ISO 374-5:2016



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2024/0418 émis par l'organisme notifié :

CENITEXBEL (0493)

TECHNOLOGIEPARK 70

B-9052 ZWIJNAARDE

BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:”

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell
Lieu : Bruxelles
Date : 2024/07/25

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

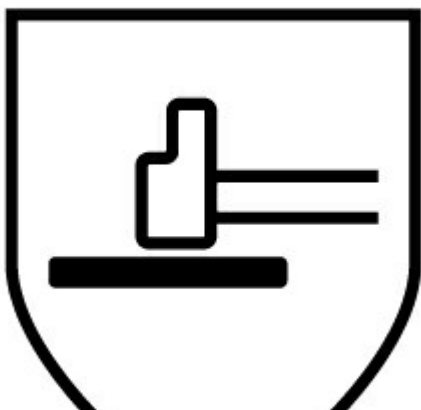
déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :
AlphaTec® 87-118

Applicable à compter du : [2021/11/26] et jusqu'à: [2024/07/24]
EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

□
AKLNPT
EN ISO 374-5:2016



EN388: 2016



3121A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016, EN 388:2016 +A1:2018 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1257 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell
Lieu : Bruxelles
Date : 2021/11/26

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :
AlphaTec® 87-118
Applicable à compter du : [2019/07/31] et jusqu'à: [2021/11/25]
EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

□
3121A

□
AKLNPT
EN ISO 374-5:2016





est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1327 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell
Lieu : Bruxelles
Date : 2019/07/31

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :
AlphaTec® 87-118
Applicable à compter du : [2019/07/25] et jusqu'à: [2019/07/30]
EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

3121A

AKLNPT

EN ISO 374-5:2016



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du

règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1327 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

BSI Group The Netherlands B.V. (2797)
Say Building, John M. Keynesplein 9, 1066 EP
Amsterdam
Netherlands



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell
Lieu : Bruxelles
Date : 2019/07/25

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 87-118

Applicable à compter du : [2018/08/01] et jusqu'à: [2019/07/24]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

□
3121A

□
AKLNPT

EN ISO 374-5:2016



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1327 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

BSI (0086)

Kitemark Court Davy Avenue Knowlhill

Milton Keynes MK5 8PP United Kingdom



Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles

Date : 2018/08/01

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.

RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J

BOULEVARD INTERNATIONAL 55

B-1070 BRUSSELS

BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

G17K

Applicable jusqu'au : [2018/07/31]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 374



AKL

□

□

3121

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, , EN 388:2003, EN 420:2003

+ A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat CE 602717 émis par

l'organisme notifié :

BSI (0086)

Kitemark Court Davy Avenue Knowlhill

Milton Keynes MK5 8PP United Kingdom

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

BSI (0086)

Kitemark Court Davy Avenue Knowlhill

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guido Van Duren', is written over a faint, light-colored signature line.

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell
Lieu : Bruxelles
Date : 2015/06/16